

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with subscription rates: Un an... \$3 00, Six mois... 1 50, Trois mois... 1 00, etc.

L'ÉLECTEUR JOURNAL DU MATIN

TARIF DES ANNONCES: Première insertion... \$0, Autres insertions... 0, etc.

BELLEAU & CIE, administrateurs, QUEBEC, 6 MARS 1888

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Quebec.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-cho

Est-ce une capitulation ou non ?

Le Canadien donnait hier un échantillon de la manière bizarre dont les organes de gouvernement fédéral entendent discuter la question des pêcheries. Le gouvernement est accusé devant le pays d'avoir manqué à ses engagements, d'avoir abdiqué toute dignité nationale dans les négociations du traité de Washington, d'avoir sacrifié, sans compensation l'une des plus riches ressources du Canada. On nous répond par des citations, de journaux américains et canadiens mises en regard. Qu'est ce que cela prouve ! Qu'il y a des partis aux États-Unis comme chez nous, et que ces partis sont quelquefois excessifs dans la critique des actes de leurs adversaires ? En quoi cela peut-il exonérer le gouvernement canadien de l'accusation qui est en ce moment portée contre lui d'une extrémité à l'autre du pays ? Pour notre part, notre proposition principale est que le nouveau traité des pêcheries est de la part du Canada une reculade, une capitulation. Comment pouvons-nous le mieux faire cette preuve ? En réglant notre opinion sur celle de tel ou tel journal américain ou canadien ? Non, mais en comparant le traité tel qu'il a été signé par le représentant canadien avec le traité tel que le gouvernement s'était proposé et avait promis de le faire ; en démontrant, par les propres déclarations ministérielles, que le Canada cède des droits inaliénables. Cette preuve est facile à faire en mettant en regard les stipulations du traité et les opinions soutenues par le gouvernement canadien d'un bout à l'autre de la correspondance préliminaire.

Article 1er du traité

Article 1er du traité - Consentement à soumettre à une commission mixte l'interprétation du traité de 1818 sur la question des baies. Article 1er. - Les parties contractantes consentent à nommer une commission mixte chargée de délimiter, de la manière prévue en ce traité, les eaux, baies, rivières, et havres des côtes britanniques du Canada, et de Terre-Neuve, ou les États-Unis, par l'article 1 de la convention du 20 octobre 1818, entre les États-Unis et la Grande Bretagne, ont renoncé pour toujours à la liberté de prendre, de saisir ou de préparer du poisson.

Article 2 du traité

Article 2 du traité - Les parties contractantes conviennent que le traité de 1818 n'ont pas été, comme M. Bayard semble le supposer, remplacés ou rendus d'une validité douteuse, mais qu'elles sont encore indubitablement en vigueur, et on fait remarquer que, maintenant que la convention a été une fois encore remise en opération par l'action, non du Canada, mais des États-Unis, le gouvernement canadien ne peut pas se dispenser d'abandonner ou suspendre aucun des privilèges garantis à son peuple par cette convention. (Correspondance relative à la question des pêcheries, p. 77.) Elle (la population canadienne) n'apprécie pas moins aujourd'hui qu'autrefois les droits qui lui ont été garantis par le traité, et elle n'est pas encore disposée à les abandonner soit en présence de l'agression individuelle ou des demandes officielles. (Idem, mémoire de l'hon. J. S. D. Thompson, ministre de la Justice, p. 156.) Et plus loin : Elles (les insinuations du gouvernement américain) ne sont guère de nature à engager le

Article 3 du traité

Article 3 du traité - Les parties contractantes conviennent que le traité de 1818 n'ont pas été, comme M. Bayard semble le supposer, remplacés ou rendus d'une validité douteuse, mais qu'elles sont encore indubitablement en vigueur, et on fait remarquer que, maintenant que la convention a été une fois encore remise en opération par l'action, non du Canada, mais des États-Unis, le gouvernement canadien ne peut pas se dispenser d'abandonner ou suspendre aucun des privilèges garantis à son peuple par cette convention. (Correspondance relative à la question des pêcheries, p. 77.) Elle (la population canadienne) n'apprécie pas moins aujourd'hui qu'autrefois les droits qui lui ont été garantis par le traité, et elle n'est pas encore disposée à les abandonner soit en présence de l'agression individuelle ou des demandes officielles. (Idem, mémoire de l'hon. J. S. D. Thompson, ministre de la Justice, p. 156.) Et plus loin : Elles (les insinuations du gouvernement américain) ne sont guère de nature à engager le

Article 10 et 11 du traité

Article 10 et 11 du traité - Ces articles donnent aux pêcheurs américains un privilège qu'ils n'avaient pas auparavant, et qui leur a été accordé par le traité de 1818. C'est ainsi que le traité de 1818 n'ont pas été, comme M. Bayard semble le supposer, remplacés ou rendus d'une validité douteuse, mais qu'elles sont encore indubitablement en vigueur, et on fait remarquer que, maintenant que la convention a été une fois encore remise en opération par l'action, non du Canada, mais des États-Unis, le gouvernement canadien ne peut pas se dispenser d'abandonner ou suspendre aucun des privilèges garantis à son peuple par cette convention. (Correspondance relative à la question des pêcheries, p. 77.) Elle (la population canadienne) n'apprécie pas moins aujourd'hui qu'autrefois les droits qui lui ont été garantis par le traité, et elle n'est pas encore disposée à les abandonner soit en présence de l'agression individuelle ou des demandes officielles. (Idem, mémoire de l'hon. J. S. D. Thompson, ministre de la Justice, p. 156.) Et plus loin : Elles (les insinuations du gouvernement américain) ne sont guère de nature à engager le

gouvernement de Sa Majesté

gouvernement de Sa Majesté a sacrifié les droits que jus, n'ici il a aidé à notre population à protéger. (Idem, p. 157.) Plus loin encore : "UN TEL ABANDON de la part du Canada entraînerait LA REDDITION D'UNE PARTIE PRÉCIEUSE DE L'HÉRITAGE NATIONAL du peuple canadien, qui VOUDRAIT UNE JUSTE RÉPROBATION A CEUX QUI SE RENDRAIENT COUPABLES d'une négligence aussi grave envers le dépôt qui leur a été confié (Idem, p. 219, traduction officielle du rapport du Conseil Privé en date du 1er février 1887.) L'article 3 contient à peu près tout pour mot le texte d'une proposition soumise en 1886 et renouvelée encore l'an dernier par le gouvernement américain, mais repoussée avec indignation par le gouvernement canadien, qui, cependant, a fini par céder.

Article 3 du traité

Article 3 du traité - Les parties contractantes conviennent que le traité de 1818 n'ont pas été, comme M. Bayard semble le supposer, remplacés ou rendus d'une validité douteuse, mais qu'elles sont encore indubitablement en vigueur, et on fait remarquer que, maintenant que la convention a été une fois encore remise en opération par l'action, non du Canada, mais des États-Unis, le gouvernement canadien ne peut pas se dispenser d'abandonner ou suspendre aucun des privilèges garantis à son peuple par cette convention. (Correspondance relative à la question des pêcheries, p. 77.) Elle (la population canadienne) n'apprécie pas moins aujourd'hui qu'autrefois les droits qui lui ont été garantis par le traité, et elle n'est pas encore disposée à les abandonner soit en présence de l'agression individuelle ou des demandes officielles. (Idem, mémoire de l'hon. J. S. D. Thompson, ministre de la Justice, p. 156.) Et plus loin : Elles (les insinuations du gouvernement américain) ne sont guère de nature à engager le

Cette proposition

Cette proposition comportait la stipulation suivante : "Qu'il est convenu que les baies et les ports d'où les bâtiments américains doivent être exclus à l'avenir, sauf pour les objets pour lesquels l'entrée dans les baies et les ports est permis par le dit article, seront les baies et les ports qui ont dix ou moins de dix milles de largeur, et la distance de trois milles marins, à partir de ces baies et ports sera mesurée en droite ligne tirée à travers la baie ou le port, dans la partie la plus rapprochée de l'entrée, au premier point lorsque la largeur ne dépasse pas dix milles." Le rapport du Conseil Privé en date du 1er février 1887, fait suivre cette citation de la tonnante protestation suivante : "Cette disposition entraînerait l'abandon de droits de pêche qui ont toujours été considérés comme la propriété exclusive du Canada." (Correspondance des pêcheries, p. 217.) La même protestation est répétée à la page 252 du même livre officiel. Ces deux clauses donnent gain de cause aux Américains en leur accordant un privilège qu'ils n'avaient pas auparavant, et qui leur a été accordé par le traité de 1818. C'est ainsi que le traité de 1818 n'ont pas été, comme M. Bayard semble le supposer, remplacés ou rendus d'une validité douteuse, mais qu'elles sont encore indubitablement en vigueur, et on fait remarquer que, maintenant que la convention a été une fois encore remise en opération par l'action, non du Canada, mais des États-Unis, le gouvernement canadien ne peut pas se dispenser d'abandonner ou suspendre aucun des privilèges garantis à son peuple par cette convention. (Correspondance relative à la question des pêcheries, p. 77.) Elle (la population canadienne) n'apprécie pas moins aujourd'hui qu'autrefois les droits qui lui ont été garantis par le traité, et elle n'est pas encore disposée à les abandonner soit en présence de l'agression individuelle ou des demandes officielles. (Idem, mémoire de l'hon. J. S. D. Thompson, ministre de la Justice, p. 156.) Et plus loin : Elles (les insinuations du gouvernement américain) ne sont guère de nature à engager le

Article 10 et 11 du traité

Article 10 et 11 du traité - Ces articles donnent aux pêcheurs américains un privilège qu'ils n'avaient pas auparavant, et qui leur a été accordé par le traité de 1818. C'est ainsi que le traité de 1818 n'ont pas été, comme M. Bayard semble le supposer, remplacés ou rendus d'une validité douteuse, mais qu'elles sont encore indubitablement en vigueur, et on fait remarquer que, maintenant que la convention a été une fois encore remise en opération par l'action, non du Canada, mais des États-Unis, le gouvernement canadien ne peut pas se dispenser d'abandonner ou suspendre aucun des privilèges garantis à son peuple par cette convention. (Correspondance relative à la question des pêcheries, p. 77.) Elle (la population canadienne) n'apprécie pas moins aujourd'hui qu'autrefois les droits qui lui ont été garantis par le traité, et elle n'est pas encore disposée à les abandonner soit en présence de l'agression individuelle ou des demandes officielles. (Idem, mémoire de l'hon. J. S. D. Thompson, ministre de la Justice, p. 156.) Et plus loin : Elles (les insinuations du gouvernement américain) ne sont guère de nature à engager le

Article 10 et 11 du traité

Article 10 et 11 du traité - Ces articles donnent aux pêcheurs américains un privilège qu'ils n'avaient pas auparavant, et qui leur a été accordé par le traité de 1818. C'est ainsi que le traité de 1818 n'ont pas été, comme M. Bayard semble le supposer, remplacés ou rendus d'une validité douteuse, mais qu'elles sont encore indubitablement en vigueur, et on fait remarquer que, maintenant que la convention a été une fois encore remise en opération par l'action, non du Canada, mais des États-Unis, le gouvernement canadien ne peut pas se dispenser d'abandonner ou suspendre aucun des privilèges garantis à son peuple par cette convention. (Correspondance relative à la question des pêcheries, p. 77.) Elle (la population canadienne) n'apprécie pas moins aujourd'hui qu'autrefois les droits qui lui ont été garantis par le traité, et elle n'est pas encore disposée à les abandonner soit en présence de l'agression individuelle ou des demandes officielles. (Idem, mémoire de l'hon. J. S. D. Thompson, ministre de la Justice, p. 156.) Et plus loin : Elles (les insinuations du gouvernement américain) ne sont guère de nature à engager le

ports de mer mentionnés

ports de mer mentionnés dans l'article premier de ce traité se conformeront aux règlements du havre, qui seront les mêmes pour eux et pour les vaisseaux du Canada et de Terre-Neuve. Ils n'auront pas besoin de faire de rapports d'entrée ou d'obtenir de passe port lorsqu'ils entreront dans ces ports de mer ou baies pour chercher un abri, réparer leurs avaries, réparer des avaries, y acheter du bois et y faire de l'eau. (Correspondance officielle, p. 27.) Le gouvernement était même si convaincu de son droit, qu'un moment il songea à appeler à son secours les vaisseaux de guerre de Sa Majesté pour chasser les pêcheurs américains à coups de canon. Voici ce que nos ministres faisaient écrire le 30 mars 1886 par Lord Lansdowne : "Je puis ajouter, comme explications des désirs de mon gouvernement, que tandis qu'il reconnaît que le charge de mettre en vigueur les règlements de police concernant les pêcheries appartient aux autorités canadiennes, il croit que ces règlements peuvent être plus efficacement appliqués à un plus haut degré de respect de ce que les règlements sont dirigés, s'ils sont appuyés par la présence d'un ou de plusieurs vaisseaux de Sa Majesté." Cette seule présence serait certainement de nature à créer l'impression qu'en insistant sur les droits qui lui sont reconnus par le traité (de 1818), le Canada a l'approbation et aurait au besoin l'aide du gouvernement de Sa Majesté. (Correspondance officielle, p. 36.) Ces allures belliqueuses étaient plus apparentes que sincères, si l'on en juge par la façon si peu digne dont ces mêmes ministres ont baissé pavillon. Ce que les Américains convoitaient depuis longtemps, c'était de pouvoir se servir de la côte canadienne comme base d'opérations. Les articles 10 et 11 du traité leur concèdent précisément ce point important, à la grande humiliation de nos ministres qui, dans leur rapport du Conseil du 14 juin 1886, faisaient des déclarations de ce genre : "D'un autre côté, cette expansion induit aurait lieu à la permission d'être accordée aux pêcheurs des États-Unis de fréquenter habituellement les havres du Canada, non pour y mettre leurs navires à l'abri et éviter des pertes de vie, mais pour faire de ces havres la base d'opérations où ils pourraient exercer et organiser avec plus d'avantages par eux-mêmes l'industrie qu'ils pratiquent." (Correspondance, p. 82.) Et plus loin : "Les pêcheurs américains protestent à grands cris... contre toute loi qui les éloigne de nos eaux et les empêche d'en faire la base de leurs approvisionnements, surtout de la boîte nécessaire au succès de leurs expéditions. ... Donc ce n'est pas sans raison que le Canada insiste sur les droits qui lui sont garantis par le traité." (Idem, p. 85.) Même déclaration dans le rapport du

Conseil Privé du 21 juillet 1886

Conseil Privé du 21 juillet 1886 : "Le comité, donnant son adhésion au rapport qui précède et considérant la grandeur des fonds de pêche canadiens et la nécessité de les protéger contre l'empiétement des pêcheurs étrangers afin de conserver à notre population ces ressources naturelles, recommande..." (Correspondance officielle, p. 99.) Le 9 mars 1887, le gouvernement canadien faisait écrire par Lord Lansdowne : "Pour ces raisons, je ne puis donner l'espoir que mon gouvernement abandonnera l'attitude que j'ai indiquée et qui peut se résumer dans la déclaration qu'il ne peut reconnaître le droit des bâtiments pêcheurs américains de venir dans les eaux canadiennes, sauf pour les objets spécifiés dans la convention de 1818." (Idem, p. 231.)

Comment se fait il donc

Comment se fait il donc que le gouvernement canadien, après tant de protestations indignées, après avoir tant crié qu'il s'en tenait au traité de 1818, après avoir même demandé des canons et des boulets à l'Angleterre à l'appui de son interprétation de ce traité de 1818, demande aujourd'hui, comme la chose la plus simple et la plus naturelle du monde, la ratification d'un marché qui annule complètement le traité de 1818, concède tout aux Américains, l'accès des grandes baies pour pêcher, l'accès des ports pour commercer, le libre passage du détroit de Canso, et ce sans compensation aucune ? Il n'y a qu'une explication rationnelle : c'est celle que nous avons déjà donnée : c'est que les intérêts canadiens ont été sérieusement sacrifiés aux exigences de la politique impériale et que nous n'avons pas d'hommes à Ottawa pour défendre notre cause même contre leurs propres amis de Londres.

Voilà encore une vérité

Voilà encore une vérité qui découle, non pas d'articles de journaux pris çà et là, mais des pièces officielles très incomplètes qui sont devant le public. L'une des dernières pièces de la correspondance est une lettre de Lord Salisbury lui-même, le premier ministre d'Angleterre, qui administre aux ministres canadiens une rebuffade sous laquelle ceux-ci se sont respectueusement inclinés. Nous extrayons les passages les plus significatifs : Quoique, comme vous le verrez à la lecture de ces observations, les propositions de votre gouvernement, telles qu'elles sont maintenant, ne soient pas des propositions qui pourraient être acceptées par le gouvernement de Sa Majesté, tout de même le gouvernement de Sa Majesté est heureux de penser que le fait que ces propositions ont été faites, offre une occasion qui, jusqu'ici, ne s'est pas présentée pour mettre en comparaison, d'une manière amicale, la manière de voir des gouvernements respectifs. "Le gouvernement est d'avis que M. Bayard était justifiable de citer le précédent établi par les négociations qui eurent lieu à ce sujet, entre l'Angleterre et les États-Unis, après l'expiration du traité de réciprocité de 1854, et il partage son opinion en croyant que le projet de protocole communiqué par M. Adams, en 1866, au comte de Clarendon, donne un précieux indice des lignes sur lesquelles pourraient se faire maintenant des négociations dirigées vers le même but." "Le gouvernement de Sa Majesté, toutefois, ne doute pas que tout sera mis en œuvre pour mettre en vigueur ces règlements de manière à créer le moins d'embarras possible aux bâtiments pêcheurs entrant dans les ports canadiens, à cause du mauvais temps, ou pour tout autre objet légitime. "Mais il y a un autre moyen que le gouvernement de Sa Majesté est porté à proposer et qui, à son avis, offrirait une solution temporaire du litige également convenable aux deux parties. "Le gouvernement de Sa Majesté n'a jamais été informé des raisons qui ont engagé le gouvernement des États-Unis à renoncer aux articles relatifs aux pêcheries, du traité de Washington, mais il a compris que l'adoption de cette ligne de conduite a été, en grande partie, le résultat du désappointement causé par la sentence arbitrale de la commission d'Halifax, par laquelle les États-Unis ont été condamnés à payer la somme de £1,100,000, sur la valeur estimative des avantages qu'ils retireraient en sus de ceux dont seraient dépourvus le Canada et Terre-Neuve, de l'opération des articles relatifs aux pêcheries du traité. "Le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement du Canada, comme preuve de leur désir de traiter la question libéralement et amicalement, sont prêts à revenir, pour la prochaine saison de pêche, et, si c'est nécessaire, pour un autre terme, à l'état de choses existant

en vertu du traité de Washington

en vertu du traité de Washington, sans mention d'indemnité pécuniaire. (Lettre de Lord Salisbury, 24 mars 1887, pp. 250 et 251 de la correspondance.) Cette lettre de lord Salisbury ne respire que le désir d'en finir à tout prix avec la question des pêcheries, même en sacrifiant les intérêts du Canada. Aussi, l'émissaire du cabinet anglais, M. Chamberlain, n'a-t-il pas même insisté sur la parole du traité de Washington "sans indemnité pécuniaire", proposée par son chef, il a cédé tout ce qu'il fallait pour amener les diplomates américains à réciprocité, et n'a rien demandé en retour pour le Canada. Voilà le court et le long du traité des pêcheries : le Canada a payé les médailles de ses ministres en déclinant le traité de 1818 et en cédant ses pêcheries aux États-Unis pour faire plaisir à l'Angleterre.

ACTUALITES

Les hon. MM. Shehyn, Garnau, Duhamel et Ross sont à Québec. Les hon. MM. Turcotte et McShane sont attendus cet après-midi. L'hon. C. A. P. Pelletier est de retour d'Ottawa. Le Sénat étant ajourné au 31, M. Pelletier restera à Québec jusqu'à cette date. M. Charles Langelier, M. P., et le Dr Guay, M. P., sont partis pour Ottawa hier après-midi. La Cour Suprême rendra jugement demain sur la contestation de l'élection du comté de Québec. Le révérend Père Augier est à Québec. Le successeur désigné du marquis de Lansdowne prend soin de compléter sa maison en Angleterre avant de s'embarquer pour le Canada. Une dépêche de Londres nous apprend que lord Stanley de Preston a choisi pour secrétaire militaire le capitaine Colville, des grenadiers de la garde, et pour aide de camp, les lieutenants MacMahon et Stanley. Ce dernier est le fils aîné de notre futur gouverneur. D'après ce que l'on peut voir, le commerce des phosphates se fera sur une grande échelle cette année. Un montant considérable de capitaux américains et anglais ont été investis dans l'exploitation des phosphates canadiens. On a, dit-on, découvert une méthode pour traiter les phosphates canadiens de manière à fertiliser les terres sans l'emploi de l'acide. Nous regrettons d'apprendre que l'hon. M. Langelier souffre d'une indisposition qui l'a empêché de retourner à Ottawa hier. La nomination des candidats a eu lieu samedi dernier à West Middlesex et Prince Edouard. Aux élections générales de février 1887, le Dr Roome, conservateur, fut élu à Middlesex par une majorité de 105, et le Dr Platt, libéral, élu à Prince Edouard par une majorité de 71. Les candidats à Middlesex sont Roome, conservateur, et George C. Elliott, libéral. A Prince Edouard il y a trois candidats : le Dr Platt, libéral, M. Clapp, conservateur, et M. McQuaig, conservateur indépendant. Plusieurs personnes de cette ville se proposent d'aller à Montréal pour prendre part au grand bal qui doit y être donné vendredi prochain à l'hôtel Windsor. Nous regrettons vivement d'apprendre la mort de M. Godin, ancien député libéral de Joliette. Deux de nos confrères, M. Ellis, rédacteur du St John Globe, et député de la ville de St Jean aux Communes, et M. Hawke, rédacteur du Moncton Transcript, sont assignés à comparaître devant la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick pour mépris de cour. Deux cent cinquante ministres de l'Église d'Angleterre viennent de féliciter M. Chamberlain sur son dévouement à la cause du home rule. La Presse publie tout un article pour prouver que le mérite de l'incorporation de la Société de Jésus revient au parti conservateur et non au parti national. Peut-on être oublieux ou malhonnête au point de méconnaître la lutte énergique dirigée par le chef du gouvernement national en personne ? Mais ce sont des choses qui ne se discutent pas, et il nous suffira, pour contredire les romanciers de la Presse, de les renvoyer aux votes et délibérations de l'Assemblée Législative, séance du 2 mai 1887, où l'hon. M. Mercier ayant proposé la prise en considération du bill des Jésuites, M. T. Chase Grainin proposait en amendement le renvoi du bill à six mois. Notre confrère s'assurera par lui-même que sur 34 votes en faveur de l'incorporation, il y en eut 22 nationaux, que l'opposition se divisa également sur la question, 12 votant pour, 12 contre, et son chef M. Taillon s'abstint prudemment de voter. Quand même les douze conservateurs qui ont voté l'incorporation se seraient abstenus comme leur chef, les 22 nationaux auraient suffi pour faire passer le

bill par une bonne majorité

bill par une bonne majorité, tandis que l'abstention des nationaux eût été fatale au bill. Voilà la vérité officielle que toute les palinodies de la Presse ne peuvent détruire. Les résolutions de la conférence inter-provinciale auront avant longtemps reçu la sanction de toutes les législatures provinciales. La Colombie Anglaise et l'Île du Prince-Edouard sont les seules provinces qui n'aient pas pris part à la conférence ; mais cela ne les exclut pas du mouvement. A la Colombie, le discours du Trône fait allusion aux questions discutées à la conférence comme devant être soumises à la Chambre. A l'Île du Prince-Edouard, l'opposition va les proposer elle-même si le gouvernement ne fait pas connaître son intention dans le discours du Trône. Le Chronicle dit que M. Boyer n'en va en Europe, chargé de dire à M. Mercier qu'il ferait bien de revenir au plus tôt, tout allant très mal dans son parti à l'heure présente. M. Boyer y va si peu pour rencontrer M. Mercier, que celui-ci sera sur mer, lorsque M. Boyer débarquera de l'autre côté. Le Chronicle d'hier matin abime l'hon. M. Flynn de compliments et le désigne comme l'héritier présomptif de M. Taillon à la direction de l'opposition locale, lorsque celui-ci sera fatigué d'être chef. Par un vote de 294 contre 240, les chambres françaises ont rétabli le crédit pour l'ambassade au Vatican. En proposant son rétablissement, M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a dit que les circonstances exigent impérieusement que le crédit fut rétabli, car tous les États qui ont eu des difficultés avec le Vatican ont repris maintenant leurs relations diplomatiques avec le Saint-Siège. L'influence française en Orient a été attaquée par des puissances européennes et le principal moyen d'action de la France en Orient est son ambassade au Vatican. Supprimer l'ambassade, dit-il en terminant, reviendrait à admettre que les enfants dans les écoles du Levant ne doivent apprendre que la langue italienne. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse vient de soumettre une loi abolissant l'emprisonnement pour dette. On reprendra lundi la contestation de Beauharnois et aujourd'hui celle de l'Assomption. Lorsque la législature du Manitoba s'est réunie le 1er mars, il n'y avait plus dans les rangs de l'opposition un seul des ex-ministres torys. L'un, M. Burke, avait été défait, et les autres ont émigré aux États-Unis. Une dépêche reçue en cette ville annonce que le corps de musique des gardes républicaines françaises doit faire une tournée en Amérique et être et probablement se rendra à Montréal et à Québec. M. le Dr Lavoie, membre de la commission des asiles, en ce moment à Washington, nous adresse toute une collection des principaux journaux américains discutant le traité des pêcheries. Nos remerciements. M. Joseph Edmond Roy, de Lévis, vient de publier un intéressant brochure historique intitulée : L'ordre de Malte en Amérique. Le Révd. L. N. Bégin, Prêtre, principal de l'École Normale, donnera ce soir dans les salles de l'Institut Canadien une conférence intitulée "Deux grands orateurs chrétiens." M. Billy n'est pas nommé juge à Rimouski, ainsi que nous l'avions annoncé sur la foi du Courrier du Canada. Il est choisi pour Gaspé, où il remplacera l'hon. juge LaRue, qui est lui-même transféré à Rimouski. Nous félicitons le barreau et les justiciables de Rimouski d'échapper à la disgrâce d'avoir M. Billy pour magistrat. Il y a gagné au change, dans la personne du juge LaRue, un magistrat éclairé et impartial. Nous apprenons avec plaisir que celui-ci, qui avait été pendant quelque temps très gravement indisposé, est parfaitement rétabli depuis son récent voyage à New-York. ECHOS DE LA CAPITALE (Service spécial de l'Électeur) Ottawa, mars 5.—On s'attend à des débats intéressants cette semaine, aux Communes. L'opposition va lutter énergiquement contre la destitution des MM. Treinblay et Poirier. Mercredi, commencera le débat sur la réciprocité commerciale avec les États-Unis. L'hon. M. Laurier demandera cette semaine copie de tous les rapports des commissaires chargés de s'enquérir sur les pertes encourues dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant la rébellion, et un état de tous les paiements faits en vertu de ces rapports. —Les marchands de bois de ce district accueillent favorablement l'abolition des droits sur le bois expédié aux États-Unis. M. Charlton, M. P., a déclaré à un reporter, aujourd'hui, qu'un changement dans ce sens au tarif aurait pour effet de hausser le prix du bois au Canada et de le diminuer aux États-Unis, ce qui serait à l'avantage des exportateurs canadiens.

bill par une bonne majorité

bill par une bonne majorité, tandis que l'abstention des nationaux eût été fatale au bill. Voilà la vérité officielle que toute les palinodies de la Presse ne peuvent détruire. Les résolutions de la conférence inter-provinciale auront avant longtemps reçu la sanction de toutes les législatures provinciales. La Colombie Anglaise et l'Île du Prince-Edouard sont les seules provinces qui n'aient pas pris part à la conférence ; mais cela ne les exclut pas du mouvement. A la Colombie, le discours du Trône fait allusion aux questions discutées à la conférence comme devant être soumises à la Chambre. A l'Île du Prince-Edouard, l'opposition va les proposer elle-même si le gouvernement ne fait pas connaître son intention dans le discours du Trône. Le Chronicle dit que M. Boyer n'en va en Europe, chargé de dire à M. Mercier qu'il ferait bien de revenir au plus tôt, tout allant très mal dans son parti à l'heure présente. M. Boyer y va si peu pour rencontrer M. Mercier, que celui-ci sera sur mer, lorsque M. Boyer débarquera de l'autre côté. Le Chronicle d'hier matin abime l'hon. M. Flynn de compliments et le désigne comme l'héritier présomptif de M. Taillon à la direction de l'opposition locale, lorsque celui-ci sera fatigué d'être chef. Par un vote de 294 contre 240, les chambres françaises ont rétabli le crédit pour l'ambassade au Vatican. En proposant son rétablissement, M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a dit que les circonstances exigent impérieusement que le crédit fut rétabli, car tous les États qui ont eu des difficultés avec le Vatican ont repris maintenant leurs relations diplomatiques avec le Saint-Siège. L'influence française en Orient a été attaquée par des puissances européennes et le principal moyen d'action de la France en Orient est son ambassade au Vatican. Supprimer l'ambassade, dit-il en terminant, reviendrait à admettre que les enfants dans les écoles du Levant ne doivent apprendre que la langue italienne. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse vient de soumettre une loi abolissant l'emprisonnement pour dette. On reprendra lundi la contestation de Beauharnois et aujourd'hui celle de l'Assomption. Lorsque la législature du Manitoba s'est réunie le 1er mars, il n'y avait plus dans les rangs de l'opposition un seul des ex-ministres torys. L'un, M. Burke, avait été défait, et les autres ont émigré aux États-Unis. Une dépêche reçue en cette ville annonce que le corps de musique des gardes républicaines françaises doit faire une tournée en Amérique et être et probablement se rendra à Montréal et à Québec. M. le Dr Lavoie, membre de la commission des asiles, en ce moment à Washington, nous adresse toute une collection des principaux journaux américains discutant le traité des pêcheries. Nos remerciements. M. Joseph Edmond Roy, de Lévis, vient de publier un intéressant brochure historique intitulée : L'ordre de Malte en Amérique. Le Révd. L. N. Bégin, Prêtre, principal de l'École Normale, donnera ce soir dans les salles de l'Institut Canadien une conférence intitulée "Deux grands orateurs chrétiens." M. Billy n'est pas nommé juge à Rimouski, ainsi que nous l'avions annoncé sur la foi du Courrier du Canada. Il est choisi pour Gaspé, où il remplacera l'hon. juge LaRue, qui est lui-même transféré à Rimouski. Nous félicitons le barreau et les justiciables de Rimouski d'échapper à la disgrâce d'avoir M. Billy pour magistrat. Il y a gagné au change, dans la personne du juge LaRue, un magistrat éclairé et impartial. Nous apprenons avec plaisir que celui-ci, qui avait été pendant quelque temps très gravement indisposé, est parfaitement rétabli depuis son récent voyage à New-York. ECHOS DE LA CAPITALE (Service spécial de l'Électeur) Ottawa, mars 5.—On s'attend à des débats intéressants cette semaine, aux Communes. L'opposition va lutter énergiquement contre la destitution des MM. Treinblay et Poirier. Mercredi, commencera le débat sur la réciprocité commerciale avec les États-Unis. L'hon. M. Laurier demandera cette semaine copie de tous les rapports des commissaires chargés de s'enquérir sur les pertes encourues dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant la rébellion, et un état de tous les paiements faits en vertu de ces rapports. —Les marchands de bois de ce district accueillent favorablement l'abolition des droits sur le bois expédié aux États-Unis. M. Charlton, M. P., a déclaré à un reporter, aujourd'hui, qu'un changement dans ce sens au tarif aurait pour effet de hausser le prix du bois au Canada et de le diminuer aux États-Unis, ce qui serait à l'avantage des exportateurs canadiens.

ACTUALITES

Les hon. MM. Shehyn, Garnau, Duhamel et Ross sont à Québec. Les hon. MM. Turcotte et McShane sont attendus cet après-midi. L'hon. C. A. P. Pelletier est de retour d'Ottawa. Le Sénat étant ajourné au 31, M. Pelletier restera à Québec jusqu'à cette date. M. Charles Langelier, M. P., et le Dr Guay, M. P., sont partis pour Ottawa hier après-midi. La Cour Suprême rendra jugement demain sur la contestation de l'élection du comté de Québec. Le révérend Père Augier est à Québec. Le successeur désigné du marquis de Lansdowne prend soin de compléter sa maison en Angleterre avant de s'embarquer pour le Canada. Une dépêche de Londres nous apprend que lord Stanley de Preston a choisi pour secrétaire militaire le capitaine Colville, des grenadiers de la garde, et pour aide de camp, les lieutenants MacMahon et Stanley. Ce dernier est le fils aîné de notre futur gouverneur. D'après ce que l'on peut voir, le commerce des phosphates se fera sur une grande échelle cette année. Un montant considérable de capitaux américains et anglais ont été investis dans l'exploitation des phosphates canadiens. On a, dit-on, découvert une méthode pour traiter les phosphates canadiens de manière à fertiliser les terres sans l'emploi de l'acide. Nous regrettons d'apprendre que l'hon. M. Langelier souffre d'une indisposition qui l'a empêché de retourner à Ottawa hier. La nomination des candidats a eu lieu samedi dernier à West Middlesex et Prince Edouard. Aux élections générales de février 1887, le Dr Roome, conservateur, fut élu à Middlesex par une majorité de 105, et le Dr Platt, libéral, élu à Prince Edouard par une majorité de 71. Les candidats à Middlesex sont Roome, conservateur, et George C. Elliott, libéral. A Prince Edouard il y a trois candidats : le Dr Platt, libéral, M. Clapp, conservateur, et M. McQuaig, conservateur indépendant. Plusieurs personnes de cette ville se proposent d'aller à Montréal pour prendre part au grand bal qui doit y être donné vendredi prochain à l'hôtel Windsor. Nous regrettons vivement d'apprendre la mort de M. Godin, ancien député libéral de Joliette. Deux de nos confrères, M. Ellis, rédacteur du St John Globe, et député de la ville de St Jean aux Communes, et M. Hawke, rédacteur du Moncton Transcript, sont assignés à comparaître devant la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick pour mépris de cour. Deux cent cinquante ministres de l'Église d'Angleterre viennent de féliciter M. Chamberlain sur son dévouement à la cause du home rule. La Presse publie tout un article pour prouver que le mérite de l'incorporation de la Société de Jésus revient au parti conservateur et non au parti national. Peut-on être oublieux ou malhonnête au point de méconnaître la lutte énergique dirigée par le chef du gouvernement national en personne ? Mais ce sont des choses qui ne se discutent pas, et il nous suffira, pour contredire les romanciers de la Presse, de les renvoyer aux votes et délibérations de l'Assemblée Législative, séance du 2 mai 1887, où l'hon. M. Mercier ayant proposé la prise en considération du bill des Jésuites, M. T. Chase Grainin proposait en amendement le renvoi du bill à six mois. Notre confrère s'assurera par lui-même que sur 34 votes en faveur de l'incorporation, il y en eut 22 nationaux, que l'opposition se divisa également sur la question, 12 votant pour, 12 contre, et son chef M. Taillon s'abstint prudemment de voter. Quand même les douze conservateurs qui ont voté l'incorporation se seraient abstenus comme leur chef, les 22 nationaux auraient suffi pour faire passer le

ACTUALITES

Les hon. MM. Shehyn, Garnau, Duhamel et Ross sont à Québec. Les hon. MM. Turcotte et McShane sont attendus cet après-midi. L'hon. C. A. P. Pelletier est de retour d'Ottawa. Le Sénat étant ajourné au 31, M. Pelletier restera à Québec jusqu'à cette date. M. Charles Langelier, M. P., et le Dr Guay, M. P., sont partis pour Ottawa hier après-midi. La Cour Suprême rendra jugement demain sur la contestation de l'élection du comté de Québec. Le révérend Père Augier est à Québec. Le successeur désigné du marquis de Lansdowne prend soin de compléter sa maison en Angleterre avant de s'embarquer pour le Canada. Une dépêche de Londres nous apprend que lord Stanley de Preston a choisi pour secrétaire militaire le capitaine Colville, des grenadiers de la garde, et pour aide de camp, les lieutenants MacMahon et Stanley. Ce dernier est le fils aîné de notre futur gouverneur. D'après ce que l'on peut voir, le commerce des phosphates se fera sur une grande échelle cette année. Un montant considérable de capitaux américains et anglais ont été investis dans l'exploitation des phosphates canadiens. On a, dit-on, découvert une méthode pour traiter les phosphates canadiens de manière à fertiliser les terres sans l'emploi de l'acide. Nous regrettons d'apprendre que l'hon. M. Langelier souffre d'une indisposition qui l'a empêché de retourner à Ottawa hier. La nomination des candidats a eu lieu samedi dernier à West Middlesex et Prince Edouard. Aux élections générales de février 1887, le Dr Roome, conservateur, fut élu à Middlesex par une majorité de 105, et le Dr Platt, libéral, élu à Prince Edouard par une majorité de 71. Les candidats à Middlesex sont Roome, conservateur, et George C. Elliott, libéral. A Prince Edouard il y a trois candidats : le Dr Platt, libéral, M. Clapp, conservateur, et M. McQuaig, conservateur indépendant. Plusieurs personnes de cette ville se proposent d'aller à Montréal pour prendre part au grand bal qui doit y être donné vendredi prochain à l'hôtel Windsor. Nous regrettons vivement d'apprendre la mort de M. Godin, ancien député libéral de Joliette. Deux de nos confrères, M. Ellis, rédacteur du St John Globe, et député de la ville de St Jean aux Communes, et M. Hawke, rédacteur du Moncton Transcript, sont assignés à comparaître devant la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick pour mépris de cour. Deux cent cinquante ministres de l'Église d'Angleterre viennent de féliciter M. Chamberlain sur son dévouement à la cause du home rule. La Presse publie tout un article pour prouver que le mérite de l'incorporation de la Société de Jésus revient au parti conservateur et non au parti national. Peut-on être oublieux ou malhonnête au point de méconnaître la lutte énergique dirigée par le chef du gouvernement national en personne ? Mais ce sont des choses qui ne se discutent pas, et il nous suffira, pour contredire les romanciers de la Presse, de les renvoyer aux votes et délibérations de l'Assemblée Législative, séance du 2 mai 1887, où l'hon. M. Mercier ayant proposé la prise en considération du bill des Jésuites, M. T. Chase Grainin proposait en amendement le renvoi du bill à six mois. Notre confrère s'assurera par lui-même que sur 34 votes en faveur de l'incorporation, il y en eut 22 nationaux, que l'opposition se divisa également sur la question, 12 votant pour, 12 contre, et son chef M. Taillon s'abstint prudemment de voter. Quand même les douze conservateurs qui ont voté l'incorporation se seraient abstenus comme leur chef, les 22 nationaux auraient suffi pour faire passer le

ACTUALITES

Les hon. MM. Shehyn, Garnau, Duhamel et Ross sont à Québec. Les hon. MM. Turcotte et McShane sont attendus cet après-midi. L'hon. C. A. P. Pelletier est de retour d'Ottawa. Le Sénat étant ajourné au 31, M. Pelletier restera à Québec jusqu'à cette date. M. Charles Langelier, M. P., et le Dr Guay, M. P., sont partis pour Ottawa hier après-midi. La Cour Suprême rendra jugement demain sur la contestation de l'élection du comté de Québec. Le révérend Père Augier est à Québec. Le successeur désigné du marquis de Lansdowne prend soin de compléter sa maison en Angleterre avant de s'embarquer pour le Canada. Une dépêche de Londres nous apprend que lord Stanley de Preston a choisi pour secrétaire militaire le capitaine Colville, des grenadiers de la garde, et pour aide de camp, les lieutenants MacMahon et Stanley. Ce dernier est le fils aîné de notre futur gouverneur. D'après ce que l'on peut voir, le commerce des phosphates se fera sur une grande échelle cette année. Un montant considérable de capitaux américains et anglais ont été investis dans l'exploitation des phosphates canadiens. On a, dit-on, découvert une méthode pour traiter les phosphates canadiens de manière à fertiliser les terres sans l'emploi de l'acide. Nous regrettons d'apprendre que l'hon. M. Langelier souffre d'une indisposition qui l'a empêché de retourner à

NOUVELLES

Service anniversaire

On nous prie d'annoncer que le service anniversaire de feu Sabin Rhaume aura lieu mercredi, demain, à 8 h. dans l'église paroissiale de St-Roch.

Essai de l'échelle Langevin-Thibault

Hier matin, à dix heures, sur la demande de M. Russell, gérant de l'hôtel St-Louis, les pompiers sous la direction de leur chef, M. Dorval, ont fait un nouvel essai de l'échelle Langevin-Thibault.

Un grand nombre de personnes s'étaient rendues sur les lieux pour être témoins de la célérité avec laquelle cette échelle pourrait être mise en service. L'échelle Langevin-Thibault est bien connue maintenant pour les services qu'elle a rendus en plusieurs cas d'incendie. Mais ce matin il s'agissait de juger des améliorations que le chef Dorval y a fait subir.

Assi le succès a été magnifique, comme nous pouvons le voir. M. Gingras, employé chez M. Hough avait été nommé pour marquer le temps que l'échelle mettrait à atteindre le dernier étage de l'hôtel. A la grande surprise de tous les spectateurs, l'échelle a atteint le quatrième étage en 15 secondes.

C'est le plus grand succès encore obtenu à Québec aux expériences faites sur l'échelle Langevin-Thibault.

M. le chef Dorval a été vivement félicité des améliorations faites par lui à cette échelle et du succès qu'il venait de remporter.

Aux dernières expériences faites par MM. Langevin et Thibault de leur échelle, on se rappelle que celle-ci n'était mise en service qu'en une minute et douze secondes. On applaudissait alors à ce beau succès; mais l'on doit s'émouvoir aujourd'hui du résultat obtenu par le chef Dorval qui, parait-il, a encore de belles idées du même genre à poursuivre.

Feu Mgr Racine

Nous lisons dans le Progrès du Saguenay :

M. Amédée Lefebvre, prêtre du Séminaire de Sherbrooke, actuellement étudiant la philosophie à Rome, au Séminaire Français, a été désigné par les directeurs du Séminaire Français, pour présenter, cette année, selon la coutume, un sermo au Saint Père, le deux février, au nom de l'Université Laval.

Voici ce qu'écrivait ce Monsieur, à la suite de son audience auprès du Souverain Pontife. "Le Saint Père m'a dit : "maurde le nom de mon évêque. Je lui répondis que c'était Mgr Ant. Racine. "Mais ! dit le St-Père, se méprenant pour un instant, il vient de mourir Mgr Racine ! Je répondis : son frère est mort. St-Père, l'évêque de Chicoutimi.

"Ah oui ! en effet, c'est l'évêque de Chicoutimi ! Je me rappelle bien de l'évêque de Chicoutimi ; il est venu à Rome il y a pas longtemps ; c'était un bien digne évêque ! Alors votre évêque, son frère, doit avoir bien du chagrin ! Dites lui de ma part, que je le bénis d'une manière particulière.

Il n'est pas étonnant que les fidèles du diocèse de Chicoutimi, et tous les amis du vénérable défunt que nous pleurons tous, soient plongés dans une amère douleur, lorsque nous voyons le chef de l'Eglise Universelle, notre Père commun s'illiger lui-même de la mort de cet homme que nous avons été à même de connaître encore plus intimement que lui, et dont nous avons pu apprécier les vertus pendant un quart de siècle.

Une brochure

Nous apprenons qu'une brochure est actuellement sous presse à Chicoutimi où l'on a réuni tout ce qui a déjà été publié de plus remarquable à l'occasion de la mort du regretté Mgr de Chicoutimi, la biographie, le récit des funérailles, etc. En outre, l'oraison funèbre prononcée à Chicoutimi par Mgr Hamel, et qui est encore inédite, fera partie de cette brochure.

Cette brochure a été préparée par le Rév. M. Huart du Séminaire.

Religieux

C'est le Rév. Père Désy, supérieur des Jésuites à Québec, qui prêche la neuvième à St-Joseph dont les exercices sont commencés depuis samedi matin à l'église St-Jean-Baptiste.

AVIS

Toutes lettres concernant l'administration de notre journal doivent être adressées à MM. Belleau & Cie et non autrement afin d'éviter tout retard dans l'acqué de réception.

Allez à l'enseigne des trois T T T

Institut Canadien

Mardi, le 6 mars courant, à huit heures du soir, le Rév. M. L. N. Bégin, prêtre, Principal de l'École Normale, donnera, dans les salles de l'Institut Canadien, une conférence intitulée : "Deux grands orateurs chrétiens."

Les membres de l'Institut Canadien pourront se procurer des cartes d'admission en s'adressant au gardien.

Par ordre, J. G. COURVILLE, Sec. archiviste.

25 c. j.

Voilà bientôt la fin

Encore quelques jours pour terminer notre grande vente à réduction. Mais le public nous demande à grands cris de vouloir bien la continuer encore quelque temps. L'encouragement a été si grand, que nous ne pouvons résister à cette demande. Donc, à ceux qui veulent sauver de l'argent d'en profiter ; les avantages sont plus grands que jamais, car nos marchandises de printemps, maintenant en magasin, seront vendues à grand sacrifice.

Nos cachemires noirs de 40c pour 20c s'écoule rapidement. Il faut dire aussi que nous vendons de 2 verges de largeur à ce prix, c'est quelque chose d'étonnant.

Les rubans (job), les habillements de Messieurs, et les tweeds de 33c tout laine, se vendent aussi rapidement. N'oubliez pas nos indiennes de 15c que nous vendons à 7c ; nos broderies ; les tapis de tapisserie de 50c pour 30c, et nos étoffes à robes ; 250 pièces de serge de couleurs, valant 20c, pour 9c.

Quant aux habits (job) de \$5.00 et \$5.50 pour \$2.00, une bien petite quantité nous reste. Pour terminer, il suffit d'ajouter que nous n'avons jamais promis de bons marchés sans tenir notre promesse à la lettre.

BLAIS & FOND.

Ins.

IMMENSE SACRIFICE

—AU—

SYNDICAT DE QUEBEC

207

RUE ST-JOSEPH (1700)

Jerseys noirs et couleurs

Nous venons de recevoir directement des manufacturiers d'Europe (1700) JERSEYS assortis noirs et couleurs savoir :

Jersey valant \$2.50 pour	68 cts
" " " " " "	3.00 " 77 "
" " " " " "	3.50 " 98 "
" " " " " "	4.00 " 1.25 "

et ainsi de suite jusqu'à \$3.00

Comme l'assortiment est au plus grand complet et des plus variés, hâtez-vous de venir faire votre choix. C'est assurément la plus grande variété de Jerseys encore vu à Québec. Deux de chaque patron seulement.

Cet assortiment comprend tous les déchantillons manufacturés dans les manufactures Européennes, cette année.

Une visite est respectueusement sollicitée

SYNDICAT de QUEBEC

207, RUE ST-JOSEPH ST. ROCH.



AVIS est par le présent donné que la propriété appartenant au gouvernement de la province de Québec et formant le bloc compris entre la Place Jacques Cartier, la rue Notre-Dame, la rue Saint-Claude et la rue LeRoy, plus quatre lots situés au sud de la rue LeRoy, à Montréal, en tout vingt et un lots de terrain, sera vendue, par lots séparés et à l'enchère, le premier jour du mois de mai prochain (1888), à dix heures du matin, au bureau du Sheriff de Montréal. Le plan des terrains, avec un devis indiquant le chiffre de la mise à prix pour chaque lot, est visible tous les jours, au bureau du sheriff, aux heures ordinaires.

J. MSHANE, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics

Course à la Raquette

MARDI, LE SIX MARS prochain il y aura sur la PLACE ST-PIERRE à St-Sauveur de Québec, des courses à la raquette sous les auspices de l'Association des raquetteurs JACQUES-CARTIER de Québec.

Cette fête d'été sera précédée d'une grande vente de préparatifs qui se font. Des citoyens généreux et occupant par la poursuite des positions très élevées dans la société ont offert des prix au nombre de dix-neuf qui seront tirés, après les courses dans la salle publique à St-Sauveur, que Messieurs les conseillers ont généreusement prêtée pour la circonstance, où les invités seuls sont admis.

Les prix exposés chez M. Eadie Jact ont été achetés et fait chez lui, les médailles exposées chez M. J. E. Gagnon ont été exécutées aussi par lui-même.

Les courses commenceront à 2 heures p. m. 29 fév - 5 mars - j

Liste des Nos gagnants à la

loterie de l'Union St-Joseph à St-Roch, tires le 27 fev. 1888.

Immeuble \$1000.00, 3332 ; Piano \$300.00, 7702 ; Harmonium \$100.00, 4219 ; Cheval \$100.00, 19355 ; Montres en or \$50.00, 17453 ; 7665 ; Moulin àoudre \$50.00, 12672 ; Capot Bucklaren \$50.00 7744 ; Montres d'argent \$15.00, 6269, 14581, 8787, 3101, 5,625, 9349, 15676, 13867, 2537, 12537 ; Pots en argent \$10.00, 11400, 19844.

Lots de \$20.00 : -8171, 6980, 13117, 9495, 17942, 4825, 8352, 13790, 19901, 14627, 13460, 15009, 15582, 9663, 2416, 6606, 12727, 6887, 3170, 475, 7568, 19329, 14795, 5814, 509.

Lots de \$10.00 : -154, 18883, 16030, 8460, 6471, 8806, 14846, 1346, 13713, 5294, 19070, 16845, 5660, 19238, 5211, 16333, 14617, 8450, 15825, 3921, 1799, 15981, 14985, 19956, 6352.

Lots de \$5.00 : -1168, 18672, 300, 14049, 15956, 5261, 4038, 4686, 7679, 17645, 16141, 15611, 19554, 679, 970, 783, 3689, 1945, 14337, 2809, 3354, 3371, 5784, 14656, 7013, 14255, 6788, 5555, 13055, 6400, 2230, 17151, 4667, 5260, 18934, 12763, 5533, 5198, 12356, 2224, 3115, 17994, 14428, 4913, 4443, 3592, 11652, 17675, 4731, 16204, 619, 1088, 359, 434, 9641, 8436, 9517, 13453, 18892, 12863, 19060, 3889, 6857, 13130, 309, 18923, 17107, 9560, 18479, 2659, 10904, 543, 10597, 9793, 1927, 15306, 1941.

4383, 1939, 9616, 6700, 10148, 8564, 3651, 1930, 574, 10256, 9967, 14075, 15383, 8774, 10167, 18011, 6534, 15323, 13738, 13349, 15457, 1069, 19716.

Lots de \$1.00 : -19388, 358, 19340, 289, 17646, 482, 321, 17860, 17604, 15007, 3254, 11927, 9355, 10644, 905, 2585, 15508, 10097, 15883, 7396, 16585, 10343, 12746, 11252, 134, 13596, 5743, 18842, 14626, 8600, 10479, 2068, 9393, 13598, 17420, 14400, 2432, 16563, 19180, 45, 12058, 18963, 17549, 14655, 19859, 7922, 14228, 9087, 11674, 17714, 1493, 16326, 6300, 17004, 12107, 457, 9458, 16502, 13965, 9688, 16788, 9851, 4947, 19251, 17459, 10454, 6127, 17961, 2999, 19935, 3546, 10756, 9231, 14758, 12558, 11592, 5536, 9547, 14219, 9874, 5392, 15939, 11435, 12279, 11583, 5937, 3927, 5614, 2195, 9043, 19036, 6404, 3132, 15502, 2796, 11719, 2594, 15493, 16938, 13913, 8244, 14293, 15245, 18530, 14838, 14623, 5612, 8444, 15777, 17144, 11141, 14948, 3276, 15123, 5062, 14284, 8463, 17351, 19454, 15412, 17635, 12966, 6174, 5182, 314, 1669, 17067, 10727, 3386, 7480, 12745, 1260, 3697, 8693, 2013, 14340, 13825, 18805, 757, 10750, 6307, 11688, 2154, 3806, 18024, 524, 6347, 16648, 19992, 18659.

Les porteurs de billets gagnants sont priés de les présenter pour paiement, chez M. J. E. Martineau, 129, rue St-Joseph, depuis lundi, le 5, et le reste de la semaine, depuis 6 à 9 heures P. M.

LOTERIE

NATIONALE

DE COLONISATION

Sous le patronage de M. LE COMTE A. LAFLEUR

CLASSE D

Tirage, le troisième Mercredi de chaque mois.

Le neuvième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI

21 MARS 1888

A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS :

\$60 000

Première Serie

Valeur des lots..... \$60,000.00

Gros lot, un immeuble..... 5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....	de \$5,000	\$5,000
1 Immeuble.....	de 2,500	2,500
10 Terrains à Montréal.....	de 500	5,000
15 Ameublements.....	de 200	3,000
20 do.....	de 100	2,000
100 Montres d'or.....	de 5	500
1,000 Montres d'argent.....	de 50	50,000
1,000 Montres d'argent.....	de 10	10,000

2147 Lots valant \$50,000

\$1.00 LE BILLET

Deuxième Serie

Valeur des lots..... \$10,000

Gros lot, un immeuble ac..... 1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....	de \$1,000	\$1,000
100 Chaises d'or.....	de 50	5,000
1000 Services de toilette.....	de 5	5,000

111 Lots valant \$10,000

25 Cts le Billet

S. E. LEFEBVRE

BUREAU : 19, rue St-Jacques, MONTRÉAL

VICTOR MARIÉ,

Agent pour la vente des billets à Québec et à toute demande de billets par lettre, et être adressés, No 83, rue d'Alouillon

Avis au Clergé et au Public

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, ont les seuls droits de vente de la vente des vins Claret, (vin table), Port et vins de messe, sous leurs noms et approbés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling, évêque de Peterborough d'Ontario.

MM. ARTHUR TOUSSAINT & Cie., seuls ont les dépôts de nos vins, ci-dessus énumérés. Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'ottawa, analyste du gouvernement et par M. M. Fagot, professeur de chimie à l'Université-Laval, Québec.

A. C. TOURNIER, Viticulteur à Sandwich On

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brisé, de la maison Toussaint, doit être considéré falsifié. En vente de tous les épices de première classe, au détail ou au détail, dont embouteillés dans les 24 heures que le fût est ouvert, comme cela ou aurez un excellent vin, autrement perdrait sa valeur.

J'ai ANALYSE, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie J deux déchantillons de vin Porto (vin rouge) Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. Tournier. Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool dans ces deux vins est de 16 pour cent. Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

Reçu P. J. Ed. Page, Prof. de Chimie à l'Université-Laval, Québec, octobre 1888.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, 111 RUE ST-PIERRE, ainsi que chez M. A. Grenier, au coin de la rue Jean, Haute-Ville, chez M. M. Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin, rue St-Joseph

A. TOUSSAINT & Cie

Marchands de Vins

No 111, RUE ST-PIERRE

CHEMIN DE FER DU

Québec à Lac St-Jean

Ouverture de la ligne jusqu'au

Lac St-Jean

Le et après LUNDI, 9 JANVIER 1888, les trains pour le village de Valcartier et à St-Gabriel avec arrêts aux stations de Valcartier, St-Gabriel et St-Jean, et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin, rue St-Joseph

ALLANT AU NORD

6.35 a. m. Express direct pour la station De Québec au Buisson de la compe, Québec et Valcartier, arrivant à 6.35 p. m.

6.55 a. m. Train Mixte pour la Rivière-à-Pierre, St-Raymond et arrivant à 6.35 p. m.

4.00 p. m. Express local, tous les jours, pour St-Raymond et arrivant à 6.35 p. m.

ALLANT AU SUD

6.15 a. m. Express local, tous les jours de Raymond pour Québec, arrivant à 8 a. m.

8.40 a. m. Express direct, de Québec lundi mercredi et vendredi pour Québec, y arrivant à 8.30 p. m.

1.10 p. m. Train Mixte de la Rivière-à-Pierre mardi, jeudi et samedi pour Québec y arrivant à 6.10.

L'Express local fait directement à Saint-Amand avec les omnibus allant au village indien à Lorette et à la station de Valcartier avec omnibus pour le village de Valcartier et à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour Valcartier et la Rivière aux Pins. L'Express direct et le train mixte font directement pour Côte-Nord, St-Jean, St-Raymond et les différents points de la Rivière au Lac et Saguenay sera enregistré à la Gare du Palais, jusqu'à 6 p. m. les lundis, mercredis et vendredis.

Un omnibus, faisant le raccordement avec le train, part de la Pointe aux Trembles, Lac St-Jean, tous les lundis, mercredis et vendredis matins, arrivant à Chicoutimi le même soir, et part de Chicoutimi les dimanches, mardis et jeudis matins.

La Compagnie ayant l'honneur de gouvernement le droit de pêche des lacs Edouard et Ké-Aléik, les voyageurs peuvent obtenir des permis de pêche en s'adressant au Bureau de la compagnie.

Pour informations au sujet des prix pour les voyageurs et des tarifs pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARRY, agent général pour les passagers et le fret, quai de la Gare, Québec.

Billet de retour par R. M. Stocking, au lieu de l'hôtel St-Louis et par tous les sous-agents. Billets de retour ne prennent classe, aux lundis et mardis, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière à Pierre, dans les semaines valables jusqu'à mardi inclus.

J. E. STOTT, Sec. et Gérant

19 mars 1888.

Parfumerie - Oriza

L. LEGRAND, PARIS, rue Saint-Honoré, 207

ESSORIZA SOLIDIFIÉE

PARFUMS CONCRETS

INVENTION SCIENTIFIQUE BREVETÉE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Les Parfums solides de l'Ess-Oriza, préparés par un procédé nouveau, possèdent un degré de concentration et de durée jusqu'ici inconnu. Ils sont renfermés, sous forme de Crayons ou Pastilles, dans des petits flacons ou casselettes de tous genres qui sont très faciles à porter. Ces Crayons-Parfums ne s'évaporent pas et on peut les remplacer, dans leurs étuis, quand ils sont usés. — Ils ont l'immense avantage d'imprégner de leur odeur, sans les mouiller ni les détériorer, les objets soumis à leur contact. IL SUFFIT DE FROTTER LÉGÈREMENT POUR PARFUMER INSTANTANÉMENT

LA PEAU LA BARBE MOUCHOIRS DENTELLES ÉTOFFES GANTS FLEURS ARTIFICIELLES

et tous les Objets de Lingerie, de Papeterie, etc., etc.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES PARFUMERIES DU MONDE

Le Catalogue des Parfums, avec les prix, est envoyé FRANCO sur demande.

SIROP de BLAYN

Ce SIROP, d'un goût agréable, est recommandé depuis 20 ans par les principaux Médecins de Paris, dans les Rhumes, Gripes, Toux, Coqueluches, Maux de Gorge, Catarrhes pulmonaires, Irritations de l'Intestin, des Voies urinaires et de la Vessie. PARIS, 8, Avenue Victoria. — Dépôt à Québec : D'Ed. MORIN & Co.

Injection Cadet

LA PLUS CONNUE

du

Monde entier

POUR GUÉRIR

EN TROIS JOURS

sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents.

PARIS - 7, Boulevard Denain, 7 - PARIS

A Québec : D'Ed. MORIN & Co. - A Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA

PHOSPHATINE FALIERES

ALIMENTATION RATIONNELLE ENFANTS

La Phosphatine Falieres facilite la digestion, assure la bonne formation des os, prévient et combat les défauts de croissance.

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA, 6, PARIS

Dépôt à Québec : D'Ed. MORIN & Co.

NOUVEAU

Thermomètre Médical

de Léon BLOCH (BREVÉTÉ)

Système extra-sensible

<

